

05.07.2024 - 15:26 Uhr

## Intempéries 2024 – fondssuisse met à disposition des ressources humaines et financières pour les communes durement touchées

# fonds suisse

Aide lors de dégâts naturels depuis 1901  
Hilft bei Elementarschäden seit 1901  
Aiuto in caso di danni elementari dal 1901

Berne (ots) -

**Les intempéries extrêmes de ces deux dernières semaines ont été dévastatrices. fondssuisse met à disposition des communes fortement touchées du personnel pour l'enregistrement et l'évaluation des sinistres. Dans un deuxième temps, les coûts non couverts pourront être soutenus financièrement par fondssuisse.**

Ces derniers jours et semaines, de très abondantes précipitations se sont abattues dans de nombreuses régions de Suisse sur des sols déjà fortement saturés, provoquant glissements de terrain, coulées de boue, inondations et crues qui ont occasionné de nombreux dégâts. Dans les régions extrêmement touchées du Misoix, du Valais, du canton de Vaud et du Val Maggia, les travaux de sauvetage et de déblaiement se poursuivent et l'ampleur inimaginable de la catastrophe se révèle peu à peu. fondssuisse exprime sa sympathie aux personnes touchées et aux familles et proches des personnes décédées. De tels événements, au-delà des pertes matérielles, laissent des traces profondes.

Les autorités locales et les cellules de crise sont pour l'instant fortement sollicitées et les travaux de déblaiement et de remise en état se poursuivront encore longtemps. Un traitement coordonné des sinistres, qui implique toutes les organisations concernées, est indispensable pour gérer ces événements et la couverture des dommages. En fonction des objets endommagés et des domaines concernés, différents moyens peuvent être mis en œuvre.

Pour surmonter ces événements, notamment pour coordonner, enregistrer et gérer les nombreux dégâts, fondssuisse met dès à présent du personnel à disposition des communes fortement touchées. Les coûts qui ne sont couverts ni par les prestations d'assurance, ni par les fonds publics/subventions (ni par les dons) pourront être soutenus par des contributions de fondssuisse. fondssuisse est intervenue régulièrement au cours des années précédentes pour soutenir financièrement les personnes et corporations touchées et prendre en charge les frais non couverts. Lors des intempéries de janvier 2018 en Valais, dans l'Oberland bernois et aux Grisons, ce sont par exemple près de 3 millions de francs qui ont été versés aux personnes sinistrées.

En plus de l'aide apportée par fondssuisse, alpinfra – qui aide les communes situées en zone de montagne – met à

disposition des moyens financiers pour des projets de suivi à plus long terme, afin de restaurer et d'améliorer durablement les infrastructures publiques endommagées.

### **fondssuisse – aide en cas de dommages naturels depuis 1901**

fondssuisse est une fondation qui fournit des contributions financières pour les dommages causés par des phénomènes naturels imprévisibles et pour lesquels aucune assurance ne peut être conclue aujourd'hui. fondssuisse finance ses prestations à partir de sa fortune existante et de ses revenus.

Sont soutenus les dommages (p. ex. aménagements décentralisés, dommages aux terrains) subis par des particuliers et corporations locales, s'ils ne peuvent être couverts ni par des prestations d'assurance ni par des fonds publics.

Renseignements :

Daniel Arni, directeur 031 351 70 88, [info@fondssuisse.ch](mailto:info@fondssuisse.ch), [www.fondssuisse.ch](http://www.fondssuisse.ch)

Medieninhalte



Aide lors de dégâts naturels depuis 1901  
Hilft bei Elementarschäden seit 1901  
Aiuto in caso di danni elementari dal 1901

*Logo / Texte complémentaire par ots et sur [www.presseportal.ch/fr/nr/100062685](http://www.presseportal.ch/fr/nr/100062685)  
/ L'utilisation de cette image à des fins éditoriales est autorisée et gratuite, pourvu que toutes les conditions d'utilisation soient respectées. La publication doit inclure le crédit de l'image.*

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100062685/100921270> abgerufen werden.